DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à 18 heures,

Date des Convocations : 23/01/2025

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Prétoire sous la présidence de M. Cyril LAURENT, Président.

Présents : 15

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, CHARPENTIER, HENNEBO, LEFRANC, LEGRAS, LEPONT, RICHARD et ROUSSEAU.
Messieurs, BARCELO, BENOIST, LAURENT, PARIS, PINARD, PERRIN et VALENTIN.

Votants : 16

Etaient absents et excusés :
Mesdames BRUN, CASTEX (pouvoir Mme CARTON), DAVIN, DOUCET, DUPONT, FERREIRA, JACOPE et ORBLIN-PAGE.
Messieurs, CACCIA et MARTIN.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Montant des vacations pour le Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Vu la délibération n°2021_38 en date du 13 décembre 2021 portant sur la mise en place de deux emplois de vacataire pour le service d'aide à domicile,

Considérant la nécessité de réactualiser le montant horaire de la vacation notamment par rapport à l'évolution du SMIC.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide que la rémunération de chaque vacation est basée sur un taux horaire brut de 19,25€ et ceci après service fait.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi trois février deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS,
La Vice-Présidente,

Dany CARTON